

Origine : M. Lostis, Mairie de Rennes
(en complément de la note n°29)

CONTRIBUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le C. C. E. T. T. a fait l'objet d'une présentation au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire et d'Action Régionale (C. I. A. T.) le 13 mai 1971 ; la note d'accompagnement mettait l'accent sur les développements du C. C. E. T. T. dans les années suivantes et sur les effets d'entraînement qu'il devait jouer, à l'image de l'implantation du C. N. E. T. à Lannion. En ce qui concerne le C. C. E. T. T. lui-même, l'objectif de 400 personnes en 1975 était annoncé et un niveau de 1 000 personnes en 1980 était jugé comme "tout à fait envisageable".

La note insistait sur le rôle de "moteur du développement économique de la région de Rennes par la création d'un vaste "complexe électronique" regroupant 7 000 à 10 000 personnes en 1980 dont 2 000 de haute qualification".

Certes, on en est loin des chiffres avancés : en particulier les effets d'entraînement ont été quantitativement très faibles, notamment sur le plan industriel : on peut y voir la conséquence de la crise économique en général et plus précisément des reconversions rendues nécessaires dans les industries du téléphone ; ces résultats proviennent aussi du fait que le développement du C. C. E. T. T., beaucoup plus lent que prévu, n'a pas permis d'atteindre, avant la fin de la décennie passée, les seuils nécessaires et la mise en place d'un processus d'industrialisation

Néanmoins, les décisions du CIAT de 1971 ont joué un rôle essentiel dans l'émergence de la vocation de Rennes comme pôle français de la télématique et de l'audiovisuel. Aujourd'hui, des potentialités de développement se trouvent réunies : elles s'insèrent dans un effort suivi de rencontre des différents partenaires concernés, notamment au sein de la Commission Permanente pour le Développement de l'Electronique (C. P. D. E.). Ces potentialités restent néanmoins fragiles : une redéfinition des domaines d'intervention du C. C. E. T. T., clef de voûte de ce pôle, pourrait annuller dix ans d'édification persévérente si les conséquences locales ne sont pas prises en compte.

Il y a une impérieuse nécessité, pour le pôle rennais, à ce que soient réaffirmées les vocations autour desquelles se sont articulées les implantations et créations de ces dernières années et que soient renforcés les éléments susceptibles de concourir à cette vocation.

Ceci conduit "l'environnement" à attacher la plus grande attention aux modifications concernant le C. C. E. T. T. et à tenter d'alerter sur les conséquences immédiates et à moyen terme que telle ou telle décision peut induire.

A cette fin, les partenaires de l'environnement se sont rencontrés plusieurs fois ces dernières semaines.

On ne reviendra pas sur les implantations de la Direction Générale des Télécommunications : elles font l'objet de notes très complètes rédigées par Monsieur HUET. On insistera seulement sur la fragilité de certaines de ces implantations si elles ne continuaient pas à trouver à Rennes, auprès du C. C. E. T. T., les hautes compétences techniques nécessaires. Des tendances à la délocalisation risqueraient très fortement d'apparaître.

1 - Les entreprises de production et de développement

La faible ampleur actuelle du tissu industriel a été soulignée.

Les entreprises fabriquant des composants ou des circuits microélectroniques, intéressées à l'existence d'un environnement de chercheurs de haut niveau à Rennes, sont aujourd'hui moins directement impliquées par les vocations précises qui sont ou seront dévolues au C. C. E. T. T..

Les autres entreprises le sont plus immédiatement. Parmi les plus importantes, l'une est plus concernée par l'audiovisuel, l'autre par les aspects de périteléphonie vers lesquels elle souhaite se diversifier.

Enfin, on a assisté, ces dernières années, à l'émergence de petites entreprises, aujourd'hui encore d'effectif relativement modeste, mais susceptibles de connaître des développements importants : plusieurs d'entre elles sont très liées à la télématique professionnelle (travaux pour Transpac et pour le C. C. E. T. T.) : leur avenir dépend sans doute très étroitement du maintien de ces compétences à Rennes.

La mise en place prochaine de la Maison de l'Electronique va contribuer à faciliter la création et l'essor de telles entreprises et à développer les possibilités d'interface entre les laboratoires comme le C. C. E. T. T. et l'environnement.

2 - Sociétés de service (SSCI)

L'implantation de ces sociétés a été très directement liée à la présence du C. C. E. T. T. et de Transpac (Cap Sogeti, CRTI, SESA, ECA...).

...

Au-delà des marchés directs, elles bénéficient à Rennes de la possibilité d'acquérir des compétences qui peuvent être revendues, notamment à l'étranger.

Lors des récentes rencontres, plusieurs d'entre elles ont insisté sur le risque de délocalisation au cas où les compétences du C. C. E. T. T., dans les domaines professionnels, seraient remises en cause.

3 - Laboratoires et enseignements

Il convient de rappeler que la décision de décentralisation de l'IRISA à Rennes, il y a 4 ans, était très explicitement liée à l'existence du C. C. E. T. T. : une coopération entre les deux laboratoires s'est d'ailleurs engagée dans le domaine de la bureautique.

SUPELEC a développé des enseignements et des recherches en matière de télématique et systèmes d'information. Elle fait appel au concours de 12 ingénieurs du C. C. E. T. T. pour cette mission.

Le rôle du C. C. E. T. T. pour les formations spécialisées de l'ENST doit être mentionné.

Le projet de Centre National de Formation à la Télématique qui doit voir le jour à Rennes touchera de très près la télématique professionnelle.

Notons que l'appareil d'enseignement spécialisé à Rennes (ceux énumérés, plus les I. U. T., l'I. N. S. A., l'Université) permet de former chaque année des personnels qualifiés, souvent réticents à rechercher des emplois en région parisienne : leur disponibilité sur place constitue une garantie de développement des domaines nouveaux à Rennes.

4 - De manière plus générale, les partenaires de l'environnement ont mis l'accent sur le rayonnement international du C. C. E. T. T. connu en tant que tel, en particulier en matière de normalisation dont on sait l'importance pour la conquête des marchés. Ils ont insisté sur le fait que les compétences dans les différents domaines sont le plus souvent liées à des hommes dont certains sont particulièrement attachés à l'environnement dans lequel ils travaillent : au-delà de l'impact sur le plan local, il convient sans doute d'examiner aussi les conséquences au niveau de l'exercice des compétences, d'un transfert éventuel de certaines activités.

...

Ces partenaires estiment que les domaines professionnels sont essentiels à l'avenir de la région rennaise compte tenu des orientations qui ont été prises ces dix dernières années.

Les préoccupations liées à la volonté de garder au C. C. E. T. T. un caractère commun à T. D. F. et au C. N. E. T. et aux implications qui en résultent sont bien comprises. Mais, aujourd'hui, les laboratoires publics de Rennes n'ont pas atteint encore les seuils qui permettent tous les développements attendus et annoncés en 1971, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions : au milieu de gué, alors que des éléments de synergie se développent, il apparaît important que la situation du C. C. E. T. T. soit clarifiée, que soient renforcés les moyens d'études communs à T. D. F. et au C. N. E. T. et que des solutions soient recherchées pour les domaines d'activités essentiels à la région rennaise dont le caractère commun n'apparaît pas évident.

A très court terme, il est certain que si le fait de différer l'engagement de la deuxième tranche des bâtiments à Coësmes était confirmé, on risquerait d'obérer gravement les développements possibles.
